



Éléments de rémunération publiés en application du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF

Décisions du Conseil du 28 juillet 2020

Rémunération 2020 de Christopher Guérin, Directeur Général

Sur recommandation du Comité des Rémunérations, et en application de la politique de rémunération des mandataires sociaux pour 2020 établie par le Conseil d'administration des 19 février et 31 mars 2020 et approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 mai 2020, et afin de tenir compte de la crise sanitaire et de ses conséquences financières et économiques pour le Groupe, le Conseil a décidé que :

- si le taux d'atteinte moyen pondéré des objectifs financiers de la part collective est inférieur à 100%, alors la part collective de la rémunération variable 2020 ne sera pas due ; et
- si le montant de l'EBITDA à fin 2020 est inférieur au minimum défini par le Conseil d'administration le 28 juillet 2020, alors la part individuelle ne sera pas due.

Les montants cibles des objectifs retenus sont ceux du budget 2020, ces derniers ayant été révisés en Juillet 2020. Les autres éléments de la rémunération variable 2020 du Directeur Général demeurent inchangés.